

INTERFORMATION STATISTIQUES D'ENTREPRISES

Réunion du 24 octobre 2006

Fiche descriptive d'enquête pour examen en avis d'opportunité Enquête Stratégies de délocalisation et d'implantation à l'étranger

Les personnes intéressées par ce projet et qui ne pourraient pas participer à la réunion du 24 octobre 2006 sont invitées à adresser leurs questions et remarques au Secrétariat général du Cnis (messagerie : cnis@insee.fr fax : 01 41 17 55 41).

1. Services producteurs

Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie - Insee - Direction des statistiques d'entreprises

Ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer - Secrétariat Général - Direction des affaires économiques et internationales - Service économie, statistiques et prospective (SESP)

2. Intitulé de l'enquête

Stratégies de délocalisation et d'implantation à l'étranger

3. Objectifs généraux de l'enquête

L'enquête porte sur la délocalisation à l'étranger de tout ou partie des activités d'un groupe ou d'une entreprise indépendante. La délocalisation est entendue au sens large : elle correspond au transfert d'activités à l'étranger avec ou sans investissement dans le pays d'accueil et comprend la sous-traitance internationale. L'enquête doit en particulier permettre d'appréhender la nature et l'importance des activités délocalisées. Elle s'intéressera aussi au phénomène plus large de l'implantation à l'étranger. Elle en décrira les principales caractéristiques : localisation, objectifs et conséquences.

Cette enquête est la traduction française d'une enquête pilote impulsée par Eurostat qui intéresse de nombreux pays européens et sera probablement généralisée à d'autres pays de l'OCDE. Il serait délicat que la France reste totalement à côté de cette expérimentation européenne voire plus large.

Outre la collecte elle-même des informations ci-dessus, l'autre objectif de cette enquête est donc d'en vérifier sa faisabilité en France. S'agissant en effet de décisions stratégiques de la part des entreprises et des groupes, il n'est pas évident que les entreprises acceptent facilement de répondre. A la fois pour des raisons de coût de mise en œuvre de l'enquête dans une période très chargée pour la statistique d'entreprises et d'incertitude sur sa faisabilité, il est donc proposé de la limiter pour l'instant à 3 secteurs, un dans l'industrie, un dans les services et un dans les transports. Pour le secteur des transports, l'enquête permettra également de mieux connaître l'arbitrage entre sous-traitance internationale et délocalisation par filialisation.

4. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

L'enquête répond à une demande très importante d'informations sur le phénomène récent de délocalisation et son impact sur l'économie, tant de la part du grand public que de nos autorités de tutelle.

A l'initiative d'Eurostat, une enquête sur « l'international sourcing » (terme qui recouvre à la fois les délocalisations au sens large et les implantations à l'étranger) sera réalisée en 2007 par différents pays membres. L'objectif est de mieux connaître le phénomène et de permettre une comparaison entre les différents pays de l'Union européenne. L'enquête réalisée par l'Insee et le SESP ne fera pas partie stricto sensu du dispositif européen pour des raisons évoquées au point 8, mais sera réalisée dans une perspective de comparabilité maximale des résultats.

Pour les transports, l'enquête répond à l'attente des professionnels du secteur et du ministère d'une meilleure compréhension des évolutions du transport de fret dans le contexte international (part du pavillon français). De nombreuses demandes portent également sur la logistique, secteur en pleine expansion mais encore mal connu. Ces demandes émanent en particulier du Pôle Interministériel de Prospective et d'Anticipation de Mutations Economiques (PIPAME), dont une formation est consacrée à la logistique.

5. Principaux thèmes abordés

Outre quelques données de cadrage sur le groupe ou l'entreprise indépendante, sa taille et son implantation à l'étranger, les questions porteront sur les fonctions déplacées à l'étranger dans un passé récent, la zone géographique et l'importance de l'activité délocalisée. Pour l'ensemble du groupe ou de l'entreprise indépendante, on abordera les raisons qui ont motivé ces mouvements, ainsi que leurs conséquences sur l'unité interrogée et les obstacles rencontrés. L'enquête permettra aussi d'analyser plus en détail les trois dernières délocalisations importantes de l'unité interrogée.

Les questionnaires seront personnalisés en fonction des trois secteurs concernés afin de retenir la liste des activités et des fonctions pertinentes. Pour les transports, on abordera également de manière détaillée les métiers du groupe ou de l'entreprise indépendante et la sous-traitance réalisée en France pour le compte de cette unité.

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources.

Il n'existe pas de dispositif statistique d'enquête sur les délocalisations. Une étude a cherché à en estimer un ordre de grandeur dans le secteur industriel en mobilisant différentes sources (P. Aubert et P. Sillard (2005) « [Délocalisations et réductions d'effectifs dans l'industrie française](#) », dans *L'économie française : comptes et dossiers*, Insee). Les résultats ont porté uniquement sur la délocalisation de l'activité principale des établissements, et ne comportaient pas d'information sur la délocalisation des activités fonctionnelles, ni d'éléments qualitatifs sur le phénomène.

Cette enquête constituerait donc la première investigation spécifique de l'appareil statistique public sur le sujet.

7. Base de sondage.

Les groupes ou entreprises indépendantes enquêtés seront tirés dans les fichiers de l'Insee sur les groupes d'entreprises d'une part et le répertoire Sirene de l'autre. On utilisera de fait une actualisation de la base de données qui a servi pour l'enquête sur l'immatériel dont le principe de sondage était le même. Cette enquête sur l'immatériel avait prouvé la faisabilité d'interroger des groupes en tant qu'unité statistique, moyennant une organisation adéquate.

8. Unités enquêtées, champ de l'enquête

En dehors des entreprises indépendantes, les unités enquêtées seront les groupes et non leurs différentes filiales, contrairement au dispositif retenu par Eurostat qui préconise d'interroger au niveau des unités légales « entreprises ». Le choix d'Eurostat n'est motivé que par l'indisponibilité d'une base de sondage adéquate au sein de la majorité des Etats membres. Cette base étant disponible en France, il semble dès lors plus pertinent d'interroger le groupe que l'entreprise sur ces décisions stratégiques.

Le champ de l'enquête est restreint à trois secteurs de l'économie française :

- les équipements mécaniques pour l'industrie ;
- les activités informatiques pour les services ;
- le transport de marchandises et la logistique pour les transports.

Le choix de ces secteurs a été fait en fonction de leur réactivité présumée au phénomène.

- Pour les équipements mécaniques, l'enquête devrait s'adresser à 500 entreprises indépendantes et à une centaine de groupes.
- Pour le secteur des activités informatiques, 700 entreprises indépendantes et 70 groupes seront interrogés.
- Pour le secteur des transports, une centaine de groupes du transport de marchandises et de la logistique (les acteurs majeurs du secteur) seront interrogés. Ces derniers représentent près des deux tiers de l'activité du transport de marchandises en France.

9. Période et périodicité de la collecte, service réalisant la collecte

L'enquête, qui constitue donc une investigation pilote, doit être réalisée au cours de l'année 2007 (deuxième trimestre ou second semestre selon les secteurs). Elle sera réalisée par voie postale. Des tests auront lieu au 4^{ème} trimestre 2006 ou au premier trimestre 2007.

- Les secteurs des équipements mécaniques et des activités informatiques seront enquêtés par l'Insee. La réalisation de l'enquête sera confiée à la direction régionale des Pays de la Loire.
- Pour le secteur du transport de marchandises et la logistique, l'enquête sera réalisée par le bureau de la statistique des entreprises de transport, au sein de la sous-direction de l'observation statistique des transports du Service économie, statistiques et prospective du ministère chargé des transports (SESP).

10. Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire

Le questionnement se fera sous la forme d'un questionnaire papier comportant des questions essentiellement qualitatives. La mise au point du questionnaire définitif se fera à la suite des entretiens pilotes évoqués au point 9, et en coordination avec l'enquête pilote initiée par Eurostat. Le questionnaire comportera entre 4 et 6 pages. Son temps de remplissage ne devra pas excéder 1 heure.

11. Comité de concertation : composition effective ou envisagée

Le comité de pilotage, commun à l'Insee et au SESP, est composé de membres de l'Insee et du ministère chargé des transports, de membres des fédérations professionnelles représentatives des entreprises des différents secteurs enquêtés et d'utilisateurs potentiels des données.

12. Diffusion des résultats

Les résultats de l'enquête feront l'objet d'une publication nationale sous forme d'un « Insee Première » pour les résultats d'ensemble et/ou des secteurs interrogés par l'Insee, et d'un « SESP en bref » du SESP. Les données détaillées seront disponibles sur le site Internet du SESP pour le secteur des transports.